



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE DE NATATION
MAISON DES SPORTS
7 RUE DE L'INDUSTRIE 38327 EYBENS CEDEX

COMITÉ DIRECTEUR

Mercredi 30 septembre à 19h30 - Maison des sports à Eybens - salle 213

Présents : Bernard BODON, Gilles PELLE, Denis BALMONT, Olivier HIRTZIG, Lionel GUILLON, Sandrine LE COMTE, Gisèle LOTITO, Odile et Céline GREYNAT, Christophe ABAB, Stéphane MAIRE, Jérôme DREVON, Éric CHAKABE, Charlotte AMIOT

Absents : Jacques GUINDET, Guy ABERT, Luc VIAL

Excusés : Jean MONNIER, Claude MONTESSUY

Informations diverses

- Plus que 23 clubs dans le département : 3 clubs non réaffiliés = L'Isle d'Abeau ; Les Abrets et Grenoble Natation.
- Depuis le 25 septembre : Adultes et masters ne peuvent plus nager => courrier d'Olivier à la préfecture mais aucune réponse à ce jour. Ceci est un problème pour les clubs en pleine période de réinscription. Dans certaines communes, le haut niveau = liste ministérielle. Ces mesures renforcées pourraient être appliquées plus longtemps : si c'est le cas, il faudra se poser la question d'un début de saison repoussé en janvier. Dans ce cas, Bernard parle du Programme à vos plots : compétition créée sur extranat par un club qui l'envoie ensuite à la fédération. Fait cet été. Cela permettrait de faire nager les compétiteurs en intra club. A voir si la reprise des compétitions est impossible.
- La ligue a fait un courrier au préfet du Rhône pour alerter sur les soucis liés à ces nouvelles mesures => le Rhône semble donc être le seul département de la ligue ?

Validation des deux protocoles sanitaires

Faits en fonction des mesures du 25 septembre.

Le protocole est à appliquer pour les compétitions départementales : c'est une déclinaison des recommandations éditées par la FFN, il a été travaillé en commission sportive. Pour les meetings clubs, le département demande l'application des protocoles mais ce ne sont que des préconisations et non une obligation.

Protocole sanitaire spécifique pour les interclubs : probablement séparation des filles et des garçons pour limiter le nombre de personnes et tenir compte des FMI.

Les deux protocoles ont été relus collégialement : quelques modifications ou précisions ont été apportées. Le comité directeur les valide. Olivier va les envoyer en préfecture.

Assemblée générale :

Convocations envoyées mais on est restreint quant au nombre de personnes : 60. En faisant le calcul, ce nombre est très vite atteint entre les représentants des clubs, le comité directeur et les candidats. De ce fait, Olivier a demandé : 1 personne par club seulement avec le nom du représentant ; Pas d'invités cette année à l'exception des deux candidats pour la ligue. Pas de pot convivial à la fin.

Fiches de candidatures présentées : Olivier HIRTZIG, Bernard BODON, Sandrine LE COMTE, Stéphane MAIRE, Gille PELLE, Denis BALMONT, Odile GREYNAT, Gisèle LOTITO, Éric CHAKABE, Christophe ABAD, Charlotte AMIOT, Lionel GUILLON, Céline GREYNAT, Jean Jacques FALCOU, Jérôme DREVON, PASCOUAU Jan Pier, Renata WITSCH. Toutes les candidatures ont été validées. Aucune opposition sur les fiches de candidature. Attention, les candidats doivent être licenciés le jour de l'élection.

Tirage d'une lettre pour l'ordre de présentation des candidats : D

Vote électronique : Société QUIZZBOX retenue mais pas d'intervenant de la société avec nous le jour de l'AG. La procédure a été envoyée et testée par Olivier et Sophie. Il reste encore les boîtiers à tester. Le prix a été négocié ⇔ 330 euros. En cas de problème, lors de l'AG il y aura une hotline.

Finances

Arrêt des comptes au 30 septembre. Stéphane est quasi à jour (1 jour à saisir encore).

Compte de résultat

Résultat de l'exercice de 4899, 86 euros. Excédentaire mais pas beaucoup.

Dans les recettes : aucune subvention du département, diminution des rentrées pour compétitions, augmentation du reversement des licences (plus de 9 000 licenciés) par la ligue.

Charges : des commandes des équipements des sélections, des officiels, des coupes médailles non utilisés cette année ⇔ quasiment aucun achat cette année. Charges fixes sont restées (peut être une ristourne sur la location du bureau compte-tenu de la fermeture ?). Des frais pour les déplacements ont été enregistrés mais ont été transformés en avoir sauf pour Seynod (avoir jusqu'au 31 décembre qui ne pourra être utilisé).

Impôts : contrôle URSSAF au lieu des 8 000 euros, seulement 1480 euros à la suite des courriers d'Olivier. Certaines pratiques devront être revues (minibus du NC Alp par exemple, bons cadeaux nominatifs) afin d'éviter tout nouveau désagrément.

Pour le budget prévisionnel, Stéphane demande que chaque commission lui fasse parvenir les besoins pour mercredi 7 octobre 2020.

Informations diverses

- Rencontre avec la communauté d'agglomération de la Mure : accueil gratuit pour la journée de transversalité. En discussion, pour les regroupements de sélection =>

attendent les propositions. Il faudra donc en discuter après les élections au sein de la commission sportive notamment.

Peut-être que le comité doit aller plus à la rencontre des donneurs d'ordre des communes, communautés de commune ... pour aider les clubs. Il faut donc faire un peu de politique.

- CAPL : pour le département, possibilité d'avoir un bassin gratuitement.
- Saint- Egrève : gestion par une intercommunalité. Moins de créneaux que ce qui aurait pu être attendu.

Fin de la séance 21h35

La secrétaire

Sandrine Le comte